

INTRODUCTION

Qu'elles soient matérielles ou immatérielles, neuronales, psychiques, numériques, artistiques... , les traces constituent des signes de ce qui s'est passé. Si d'autres êtres vivants laissent des traces, le propre de l'homme tient au fait de pouvoir en questionner le sens.

Dans la mesure où les traces ne sont d'abord qu'indicatives, comment les lire, les interpréter pour qu'elles soient constructives pour l'homme, à la fois individu et citoyen ? Entre la menace de l'effacement et leur accumulation pléthorique, à quelles finalités la gestion des traces doit-elle répondre ?

Les traces constitutives de l'histoire personnelle

La trace suppose un écart entre le fait lui-même et l'empreinte qu'il laisse : les mêmes faits ne laissent pas les mêmes traces d'un individu à l'autre. Cela se vérifie à propos des traces biologiques : de vrais jumeaux n'ont pas les mêmes empreintes génétiques, et aussi concernant les traces laissées par l'histoire personnelle qu'il s'agit ici d'évoquer, sachant que ce numéro aborde bien l'individu mais pas du point de vue de la connaissance de sa propre histoire. Si ce que nous avons été n'est plus, comment y avoir accès ? Les supports matériels, en voie d'expansion aujourd'hui, constituent alors des témoins précieux, mais nous insisterons ici sur l'existence de ce que la psychanalyse a appelé les traces mnésiques, « les marques du souvenir »¹. Freud a mis en évidence le fait que certains symptômes « sont les résidus et les symboles de certains événements (traumatiques) ». Le symptôme constitue une trace qui renvoie de manière détournée au souvenir devenu inconscient qu'il s'agira de faire resurgir. D'où la nécessité du « travail de réminiscence » passant par la parole qui rendra possible une interprétation de la trace. C'est dire que le passé, et cela concerne tout individu, y compris celui considéré comme normal, nous constitue à travers des marques qui indiquent le souvenir tout en l'éclipsant. Dans la

1 : Freud, *Cinq leçons sur la psychanalyse*, éd. Payot, p. 20.

mesure où la formation de notre identité s'appuie sur l'imbrication entre les différentes dimensions du temps (passé, présent, avenir), la quête du sens des traces est essentielle mais court le risque d'enfermer l'individu dans son passé, alors qu'elle voulait l'en libérer. Le processus de la connaissance de soi, condition pour identifier d'où nous venons et forger notre propre identité, doit admettre que la lisibilité de la trace connaît des limites : la mémoire intègre l'oubli involontaire de telle sorte que le passé peut laisser des traces sans pour autant les rattacher à des souvenirs. Reste à « croire une mémoire qui n'enregistre pas le passé mais le ressent, et que je peux légitimement considérer comme un fait assuré, (...) »² à partir duquel une projection dans l'avenir devient possible.

Les traces comme lieux de pouvoirs

Alors que l'oubli, au sein de l'histoire personnelle, relève d'un processus de sélection involontaire des souvenirs, certains types de pouvoirs ont organisé l'effacement volontaire des traces. C'est le cas du nazisme mettant en place un système totalitaire organisé de telle manière que ses pratiques ne laissent pas de trace. « Dans les pays totalitaires tous les lieux de détention régis par la police sont faits pour être de véritables oubliettes où les gens glissent par accident, sans laisser derrière eux ces signes d'une existence révolue que sont ordinairement un corps et une tombe. Au regard de cette invention nouvelle pour se défaire des gens, la vieille méthode du meurtre, politique ou criminel, est assurément inefficace. Le meurtrier laisse un cadavre derrière lui et, même s'il essaie d'effacer les traces de sa propre identité, il n'a pas le pouvoir d'extirper celle de sa victime de la mémoire du monde survivant. La police secrète opère au contraire le miracle de faire en sorte que la victime n'ait jamais existé du tout »³. Le pouvoir condamne alors ses victimes à l'anonymat.

L'effacement des traces par le pouvoir politique peut s'inscrire dans un contexte où il s'agit de construire quelque chose de nouveau. La période d'après la chute du mur de Berlin est à cet égard significative, comme veut le montrer actuellement l'exposition *Berlin, l'effacement des traces*⁴ ; la volonté d'abolition de l'aspect dictatorial d'un régime, de l'absence d'état de droit constitue en même temps « l'effacement d'une expérience cruciale, voire d'une culture, d'un mode de vie (...), la disparition corps et biens d'un État singulier »⁵. Une des modalités de l'effacement passe par la destruction des traces : le nom de certaines rues est remplacé soit par celui qu'elles portaient du temps de la République de Weimar, soit par des noms plus appropriés à la symbolique de la RFA (par exemple, la Lenin Platz est devenue la Place des Nations Unies). Sans les détailler ici, les choix faits en matière d'architecture « visent à faire place nette, à faire « comme si » la RDA n'avait pas existé ».

D'où le rôle essentiel des historiens pour signifier cette destruction des traces et éviter qu'elle cautionne des tentatives de réécriture de l'histoire en amalgamant par exemple les SS et leurs victimes (lorsque l'édifice nommé Neue Wache a été dédié indifféremment « aux victimes de la guerre et de la dictature »).

Pour contrer cette instrumentalisation de la mémoire verrouillée par une histoire officielle, il s'agit de veiller à l'indépendance des historiens dont le travail commence, comme le souligne T. Todorov⁶, par la nécessité d'établir les faits en tenant compte de l'aspect lacunaire des traces lié à leur sélection involontaire mais aussi volontaire.

2 : Peter Handke, *Mon année dans la baie de personne*.

3 : Hannah Arendt, *Le système totalitaire*, France Loisirs, p. 228.

4 : Musée d'Histoire contemporaine-BDIC, Paris, jusqu'au 31 décembre 2009.

5 : Catalogue, p. 7.

6 : *Mémoire du mal, tentation du bien*, R.Laffont, 2000, p. 133.

L'ère du numérique rend possible une autre forme d'instrumentalisation des traces puisque les nouvelles technologies peuvent servir à surveiller les individus, menaçant la distinction entre vie privée et vie publique fondatrice d'une démocratie. Les individus-citoyens revendiquent, à l'encontre de cette traçabilité liberticide le droit à l'oubli numérique et sont prêts, à condition de pouvoir payer, à faire appel à des entreprises qui s'annoncent ainsi : « Effacez vos traces ».

Les musées : conservation et transmission des traces

Deux facteurs caractérisent le contexte nouveau dans lequel les missions du musée prennent place.

Pierre Nora définit le patrimoine « comme ce qu'une société entend conserver des traces du passé pour affronter son avenir »⁷. Cela étant dit et s'intéressant à l'histoire même de la notion de patrimoine, P. Nora signifie que l'« extension de la notion de patrimoine » nous fait assister à une « véritable mutation ». L'« obsession patrimoniale », liée « à une très rapide obsolescence de toute chose », entend combler le sentiment d'une perte par « une obligation accumulatrice pour tous » et pour tout. D'où la nécessité, plus que jamais, d'un tri ; tâche délicate pour les musées puisqu'exposer ne signifie pas montrer une accumulation d'objets qui parleraient d'eux-mêmes.

Cette « explosion du patrimoine » est favorisée par ce qu'Emmanuel Hoog analyse comme un « changement de paradigme »⁸ lié au développement de la mémoire numérique qui a pour conséquence que « tout est archive ; tout fait mémoire » par une « accumulation frénétique et irrationnelle des traces du passé ».

Il s'agit donc de trouver selon Paul Ricœur, « une juste mémoire », entre l'abus de mémoire et l'abus d'oubli. Il en va de la lisibilité des traces rendant possible une transmission qui leur donne un sens au présent, pour l'avenir.

Véronique Chabert

7 : « L'explosion du patrimoine » in *Patrimoines* n°2, INP, Somogy, 2007.

8 : *Mémoire année zéro*, Seuil, 2009.